



**PRÉFET
DES ÎLES WALLIS
ET FUTUNA**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

ATTESTATION DE DÉPLACEMENT DÉROGATOIRE

En application de l'arrêté préfectoral n°2021/315 du 8 avril 2021

Portant réglementation des déplacements et rassemblements dans le cadre de la lutte contre la propagation du virus Covid-19

Je soussigné(e),

Mme/M. :

Né(e) le :

À :

Demeurant :

certifie que mon déplacement est lié au motif suivant (cocher la case) autorisé par l'article 2 de l'arrêté préfectoral n°2021/315 du 8 avril 2021 portant réglementation des déplacements et rassemblements dans le cadre de la lutte contre la propagation du virus Covid-19¹ :

Déplacements entre le domicile et le ou les lieux d'exercice de l'activité professionnelle, et déplacements professionnels insusceptibles d'être différés².

Déplacements nécessaires à l'accomplissement des travaux pour les animaux, l'agriculture et la pêche vivrière ;

Déplacements pour effectuer des achats de fournitures nécessaires à l'activité professionnelle et des achats de première nécessité dans des établissements dont les activités demeurent autorisées (liste dans le texte de l'arrêté préfectoral).

Consultations et soins ne pouvant être assurés à distance et ne pouvant être différés ; consultations et soins des patients atteints d'une affection de longue durée.

Déplacements pour motif familial impérieux, pour l'assistance aux personnes vulnérables ou la garde d'enfants.

Convocation judiciaire ou administrative.

Participation à des missions d'intérêt général sur demande de l'autorité administrative.

Fait à :

Le : à h
(Date et heure de début de sortie à mentionner obligatoirement)

Signature :

¹Les personnes souhaitant bénéficier de l'une de ces exceptions doivent se munir s'il y a lieu, lors de leurs déplacements hors de leur domicile, d'un document leur permettant de justifier que le déplacement considéré entre dans le champ de l'une de ces exceptions.

²A utiliser par les travailleurs non-salariés, lorsqu'ils ne peuvent disposer d'un justificatif de déplacement établi par leur employeur.